



Vers une digitalisation des rapports entre les assurés, les professionnels de la santé et les organismes d'assurance maladie

20 octobre 2021



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Sécurité sociale



1. Contexte
2. Développement d'une plateforme digitale
3. Le rôle des parties prenantes
4. Le fonctionnement du remboursement accéléré
5. Les applications mobiles
6. Prochaines étapes



*Le concept du
paiement
immédiat
direct (PID)
est développé*

2019

2020

2021

*Annonce d'un tiers
payant de
nouvelle
génération*

- *1e phase de la digitalisation – transfert digital des documents via la plateforme digitale*
- *Lancement des premières applications mobiles*



Objectifs:

- Permettre un échange d'informations efficace entre les professionnels de la santé, l'assuré et les caisses de maladie (CNS, CMFEP, CMFEC et EM-CFL)
- Simplification administrative
- Eviter que l'assuré ne doit plus préfinancer à terme le montant pris en charge par l'assurance maladie



Développement d'une plateforme digitale



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

- La plateforme digitale développée est :
 - Hautement sécurisée
 - Simple à utiliser
 - Une aide pour l'assuré et le médecin
- La plateforme permet d'instaurer dès 2021 le remboursement accéléré = Premier pas vers le paiement immédiat direct (PID) en 2023

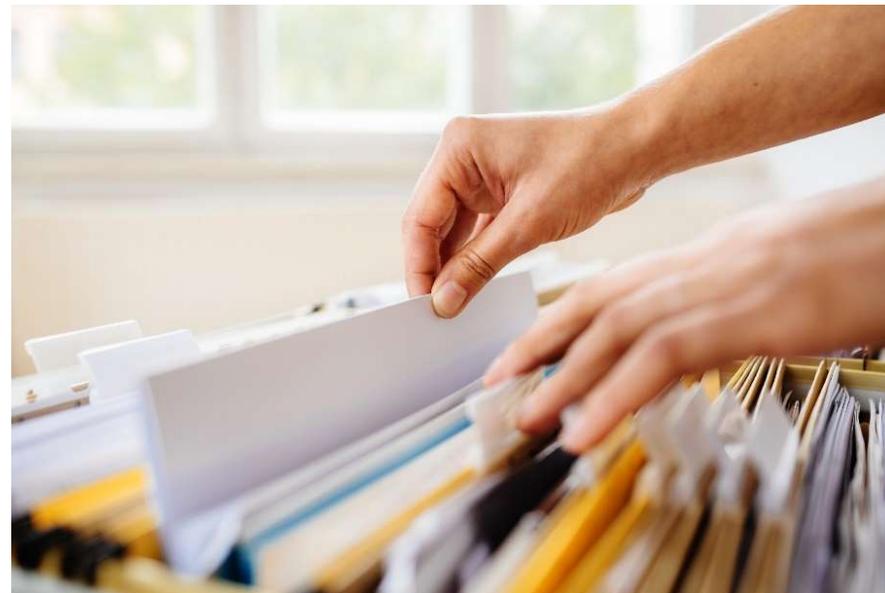
eSanté.lu

 **ammd** ASSOCIATION DES MÉDECINS
ET MÉDECINS-DENTISTES

 **CNS**
d'Gesondheetskeess



- Proposer des processus administratifs efficaces
- Offrir le meilleur service possible aux assurés:
 - Prise en charge rapide et sécurisée
 - Accompagner les assurés dans la digitalisation du processus de la prise en charge des mémoires d'honoraires
- Simplification et garantie financière pour les médecins et professionnels de santé (virement immédiat en fonction des banques)



Le rôle de l'AMMD



- Assurer un impact positif pour le travail administratif du médecin avec l'instauration de la prise en charge digitale
- Proposer le meilleur service aux patients
- A joué un rôle actif dans la recherche d'une solution simple et efficace qui facilite le travail administratif du médecin

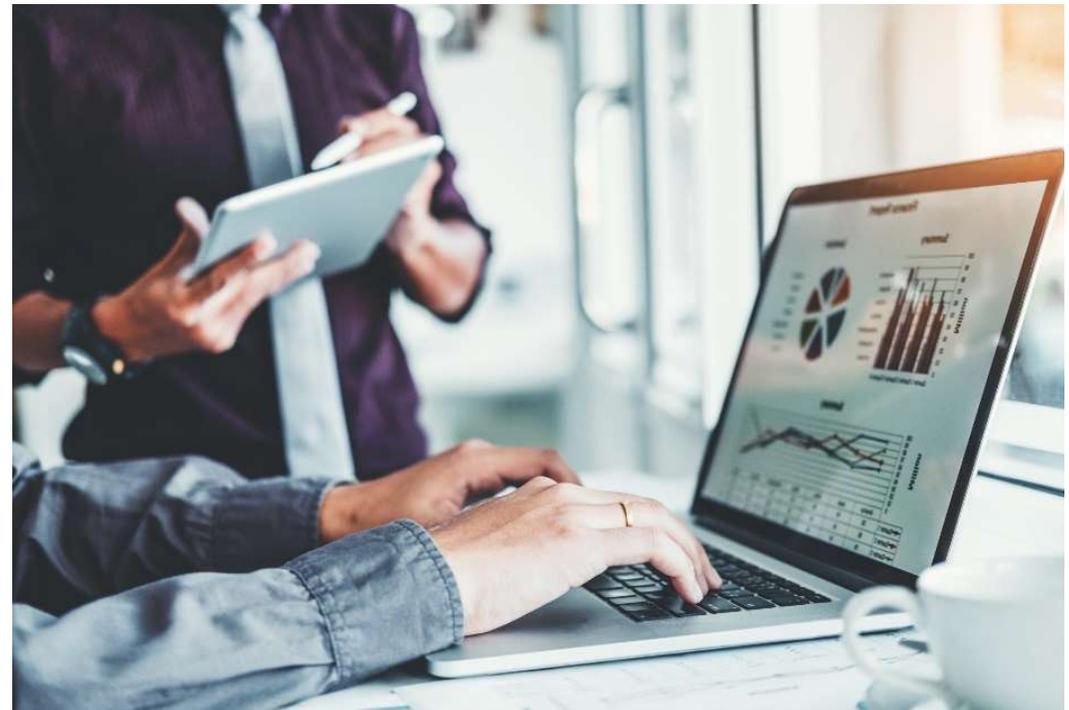


Le rôle de l'agence eSanté.lu



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

- Expert en matière de transfert de données médicales
- Assurer la sécurité des informations dans le projet



eSanté.lu



1e phase de la digitalisation: le remboursement accéléré

Le remboursement accéléré



Les médecins impriment
les mémoires
d'honoraires avec un QR
code / déposent le MH
digital sur la plateforme

la CNS récupère
numériquement le
document sur un serveur
où il a été stocké par le
médecin

les remboursements
peuvent être exécutés
plus rapidement

Les applications mobiles



Attendue depuis longtemps, cette démarche permet de rendre un service plus moderne et rapide à l'assuré.

Les applications permettent :

- **aux médecins** équipés de la plateforme digitale d'envoyer leurs mémoires d'honoraires de manière numérique
- **à l'assuré** de télécharger électroniquement ses documents de soins de santé et de les transmettre à la CNS pour la prise en charge
- l'impression sur papier des mémoires d'honoraires devient obsolète



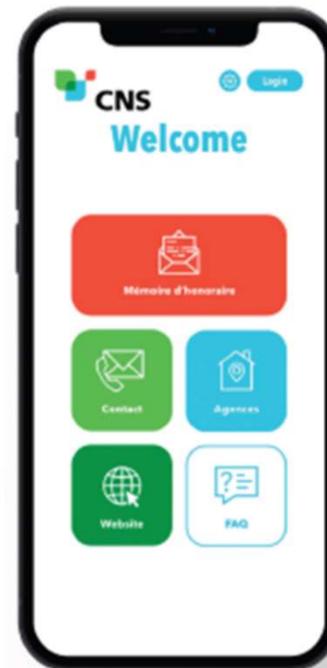
Les applications mobiles



Deux applications actuellement disponibles :

- CNSapp
- GesondheetsApp de DHN

CNSapp : Une campagne de communication sera lancée bientôt pour informer les assurés





2022

2023

- *Déploiement de la digitalisation auprès des médecins*
- *Habituer les médecins et les assurés à utiliser au maximum les échanges numériques*
- *Déploiement du paiement immédiat direct: L'assuré n'a plus à préfinancer la participation de la CNS*
- *Le médecin reçoit un seul montant se composant de la participation du patient et de la participation de la CNS*



Questions ?